

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

États financiers – Fonds vert de l'exercice financier clos le 31 mars 2019

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-88428-6

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

<u>Rapport de la direction</u>	<u>4</u>
<u>Rapport de l'auditeur indépendant</u>	<u>5</u>
<u>État des résultats</u>	<u>7</u>
<u>État de l'excédent cumulé</u>	<u>8</u>
<u>État de la situation financière</u>	<u>9</u>
<u>État de la variation des actifs financiers nets</u>	<u>10</u>
<u>État des flux de trésorerie</u>	<u>11</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. <u>Statut constitutif et nature des activités.....</u>	<u>12</u>
2. <u>Principales méthodes comptables.....</u>	<u>12</u>
3. <u>Intérêts et revenus de placement</u>	<u>16</u>
4. <u>Subventions octroyées</u>	<u>16</u>
5. <u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>17</u>
6. <u>Placements de portefeuille</u>	<u>17</u>
7. <u>Débiteurs.....</u>	<u>18</u>
8. <u>Immobilisations corporelles.....</u>	<u>19</u>
9. <u>Obligations et droits contractuels</u>	<u>21</u>
10. <u>Évènement postérieur à la date des états financiers</u>	<u>23</u>
11. <u>Opérations entre apparentés</u>	<u>23</u>
12. <u>Chiffres comparatifs.....</u>	<u>23</u>



Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds vert (le "Fonds") ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre,

Marc Croteau

Québec, le 1^{er} février 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds vert (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de mes travaux d'audit, je n'ai pas été en mesure d'obtenir l'ensemble des éléments probants suffisants et appropriés concernant la réalité d'une partie importante des frais de gestion liés à la réalisation des activités et à l'administration du Fonds, soit un montant de 29,7 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (26,8 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2018). Par conséquent, je n'ai pu déterminer si ces charges auraient dû faire l'objet d'ajustements. Cette limitation avait également donné lieu à l'expression d'une opinion avec réserve concernant les états financiers de l'exercice précédent.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

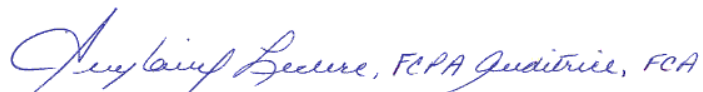
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 1^{er} février 2021

FONDS VERT
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u> Budget	<u>2019</u> Réal	<u>2018</u> Réal
REVENUS			
Droits et permis			
Marché du carbone	495 879 800 \$	853 121 710 \$	785 035 076 \$
Redevances – Matières résiduelles	112 002 500	122 950 380	126 007 659
Redevances – Changements climatiques		9 547 603	-
Redevances – Eau	3 000 000	3 234 012	3 259 301
	<u>610 882 300</u>	<u>988 853 705</u>	<u>914 302 036</u>
Contributions – Gouvernement du Canada	112 947 900	30 325 848	8 317 451
Intérêts et revenus de placements (note 3)		25 061 585	10 930 218
Autres revenus	12 109 500	-	-
Total des revenus	<u>735 939 700</u>	<u>1 044 241 138</u>	<u>933 549 705</u>
CHARGES			
Subventions octroyées (note 4)	757 972 800	674 048 351	703 810 733
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	90 773 000	43 329 335	38 707 339
Frais de gestion liés à l'administration	2 383 500	2 119 250	2 460 766
Opération de restructuration		-	86 724 956
Créances douteuses		11 108 092	20 045
Amortissement des immobilisations corporelles	673 400	787 351	1 026 360
Radiation d'immobilisations corporelles		336 383	-
Total des charges	<u>851 802 700</u>	<u>731 728 762</u>	<u>832 750 199</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(115 863 000) \$</u>	<u>312 512 376 \$</u>	<u>100 799 506 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget ¹	Réel	Réel
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		972 058 952 \$	871 259 446 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(115 863 000)	312 512 376	100 799 506
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		1 284 571 328 \$	972 058 952 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

¹ Certaines données du budget 2018-2019 ont été ajustées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée dans les états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	1 164 877 594 \$	1 018 873 242 \$
Placements de portefeuille (note 6)	352 674 733	275 361 128
Débiteurs (note 7)	28 751 731	29 138 469
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	47 126 042	20 848 361
	1 593 430 100	1 344 221 200
PASSIFS		
Frais de gestion et charges à payer	9 318 976	9 910 441
Subventions à payer	303 319 985	366 407 196
	312 638 961	376 317 637
ACTIFS FINANCIERS NETS	1 280 791 139	967 903 563
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	3 780 189	4 155 389
EXCÉDENT CUMULÉ	1 284 571 328 \$	972 058 952 \$

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 9)
ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Marc Croteau
Sous-ministre de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques

FONDS VERT
ÉTAT DE VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2019	2018
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(115 863 000) \$	312 512 376 \$	100 799 506 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 863 400)	(748 534)	(716 751)
Radiation d'immobilisations corporelles		336 383	-
Transferts d'immobilisations corporelles		-	77 032 823
Amortissement des immobilisations corporelles	673 400	787 351	1 026 360
	(2 190 000)	375 200	77 342 432
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(118 053 000)	312 887 576	178 141 938
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	946 396 400	967 903 563	789 761 625
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	828 343 400 \$	1 280 791 139 \$	967 903 563 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	312 512 376 \$	100 799 506 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Opération de restructuration	-	55 881 784
Amortissement des primes/escomptes sur placements	471 645	3 785 401
Amortissement des immobilisations corporelles	787 351	1 026 360
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	336 383	-
	314 107 755	161 493 051
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	386 738	(1 944 409)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	(26 277 681)	(2 211 923)
Frais de gestion et charges à payer	(595 861)	1 055 106
Subventions à payer	(63 087 211)	58 854 295
Revenus perçus d'avance	-	329 681
	(89 574 015)	56 082 750
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	224 533 740	217 575 801
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(428 585 250)	(667 231 959)
Produit de disposition de placements	350 800 000	520 040 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(77 785 250)	(147 191 959)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(744 138)	(716 751)
Transferts d'immobilisations corporelles	-	2 328 740
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(744 138)	1 611 989
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	146 004 352	71 995 831
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 018 873 242	946 877 411
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 164 877 594 \$	1 018 873 242 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	38 578 594 \$	58 974 000 \$
Équivalents de trésorerie	1 126 299 000	959 899 242
	1 164 877 594 \$	1 018 873 242 \$
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	7 627 398 \$	7 144 817 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds vert (ci-après le "Fonds"), constitué en 2006, en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001), relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce Fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.1 de sa loi constitutive. Dans la réalisation de sa mission, le Fonds travaille en partenariat avec plusieurs ministères et organismes.

La sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (RLRQ, 2017, chapitre 4) (la "Loi modifiée"), a introduit d'importants changements à la loi constitutive du MELCC² concernant la gouvernance du Fonds le 23 mars 2017. La création du FPEDHÉ³ issue de la scission du Fonds constitue l'un des changements importants introduits par la Loi modifiée de même que la création du Conseil de gestion du Fonds vert.

Conséquemment, au 1^{er} avril 2017, les actifs, passifs et les obligations contractuelles liés aux activités relatives à la gestion des barrages publics et à d'autres éléments liés à la protection de l'environnement ont été transférés du Fonds au FPEDHÉ. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

² MELCC – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

³ FPEDHÉ - Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Droits et permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le Fonds accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et se divisent en quatre catégories :

- A- Marché du carbone : les revenus générés par le marché du carbone proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RLRQ, chapitre Q-2, r.46.1)
- B- Revenus provenant du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r.43);
- C- Revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (RLRQ, chapitre Q-2, r.42.1).
- D- Revenus provenant de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01) concernant le financement des actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Contributions

Les revenus provenant des contributions du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions sont présentées en contributions reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Intérêts et revenus de placements

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les débiteurs, ainsi que les revenus de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois suivant la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placements.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sont capitalisés contre le coût des placements. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'échéance de chaque titre.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégorie	Durée
Bâtiment	40 ans
Aménagement	10 ans
Matériel et équipement	10 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Développement informatique	10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient mises en services.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS (suite)

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	2019	2018
Revenus d'intérêts – Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>19 778 696 \$</u>	<u>6 688 077 \$</u>
Revenus d'intérêts – Débiteurs	1 787 857	436 759
Revenus de placement de portefeuille	3 495 032	3 805 382
	<u>25 061 585 \$</u>	<u>10 930 218 \$</u>

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2019	2018
Subvention pour support aux activités autres qu'en capital	<u>536 471 633 \$</u>	<u>596 027 779 \$</u>
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	137 534 692	107 576 492
Subvention pour le fonctionnement et approvisionnements en biens et services	42 026	206 462
	<u>674 048 351 \$</u>	<u>703 810 733 \$</u>

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 1,75 % (1,25 % au 31 mars 2018)	38 578 594 \$	58 974 000 \$
Placements		
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,25 %, échu le 3 avril 2018	-	787 486 053
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,25 %, échu le 3 avril 2018	-	3 534 758
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,25 %, échu le 3 avril 2018	-	168 878 431
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 1 ^{er} avril 2019	900 449 000	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 1 ^{er} avril 2019	5 450 000	-
Certificat de dépôt, taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 1 ^{er} avril 2019	220 400 000	-
	1 126 299 000	959 899 242
	1 164 877 594 \$	1 018 873 242 \$

6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2019	2018
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,50 %, échue le 19 décembre 2018 (Changements climatiques)	- \$	75 153 855 \$
Obligations du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,74 %, échéant le 21 août 2019 (Changements climatiques)	100 207 083	-
Obligation de Financement-Québec, taux d'intérêt de 1,32 %, échue le 1 ^{er} juin 2018 (Changements climatiques)	-	200 207 273
Obligations de Financement-Québec, taux d'intérêt de 1,77 %, échéant le 29 mai 2019 (Changements climatiques)	252 467 650	-
	352 674 733 \$	275 361 128 \$

La juste valeur des placements au 31 mars 2019 est de 352 756 339 \$ et de 275 522 591 \$ au 31 mars 2018.

7. DÉBITEURS

	2019	2018
Redevances exigibles sur les changements climatiques	<u>12 180 222 \$</u>	<u>980 246 \$</u>
Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	24 691 217	25 146 882
Redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau	1 346 015	1 751 085
Intérêts sur placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	1 015 095	429 043
Autres	<u>647 253</u>	<u>851 193</u>
	39 879 802	29 158 449
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>(11 128 071)</u>	<u>(19 980)</u>
	<u>28 751 731 \$</u>	<u>29 138 469 \$</u>

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Matériel et équipement en cours	Développement informatique en cours	2019
Coût								
Solde au début	- \$	873 542 \$	499 995 \$	11 448 \$	5 252 619 \$	17 075\$	1 962 449 \$	8 617 128 \$
Acquisitions d'immobilisation corporelles	151 554	-	554 644	-	-	-	42 336	748 534
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(625 046)	-	-	(625 046)
Solde à la fin	151 554	873 542	1 054 639	11 448	4 627 573	17 075	2 004 785	8 740 616
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	462 221	171 028	6 730	3 821 760	-	-	4 461 739
Amortissement d'immobilisations corporelles	3 157	87 354	84 009	1 220	611 611	-	-	787 351
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(288 663)	-	-	(288 663)
Solde à la fin	3 157	549 575	255 037	7 950	4 144 708	-	-	4 960 427
Valeur comptable nette	148 397 \$	323 967 \$	799 602 \$	3 498 \$	482 865 \$	17 075 \$	2 004 785 \$	3 780 189 \$

Au 31 mars 2019, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 4 396 \$ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2019

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Barrages	Développement informatique	Matériel et équipement en cours	Barrages en cours	Développement informatique en cours	2018
Coût										
Solde au début	1 361 170 \$	891 635 \$	649 394 \$	34 046 \$	25 985 903 \$	5 252 619 \$	91 325 \$	51 603 473 \$	3 841 900 \$	89 711 465 \$
Acquisitions d'immobilisation corporelles	-	-	205 221	-	-	-	-	-	511 530	716 751
Transferts au FPEDHÉ	(1 361 170)	(18 093)	(354 620)	(22 598)	(25 985 903)	-	(74 250)	(51 603 473)	-	(79 420 107)
Transferts au MELCC	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 390 981)	(2 390 981)
Solde à la fin	-	873 542	499 995	11 448	-	5 252 619	17 075	-	1 962 449	8 617 128
Amortissement cumulé										
Solde au début	221 189	390 698	426 279	21 933	4 166 548	2 986 997	-	-	-	8 213 644
Reclassement de catégorie	-	-	(189)	189	-	-	-	-	-	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	87 354	35 779	3 627	-	899 600	-	-	-	1 026 360
Transferts au FPEDHÉ	(221 189)	(15 831)	(290 841)	(21 615)	(4 166 548)	-	-	-	-	(4 716 024)
Transferts au MELCC	-	-	-	2 596	-	(64 837)	-	-	-	(62 241)
Solde à la fin	-	462 221	171 028	6 730	-	3 821 760	-	-	-	4 461 739
Valeur comptable nette	-\$	411 321 \$	328 967 \$	4 718 \$	-\$	1 430 859 \$	17 075 \$	-\$	1 962 449 \$	4 155 389 \$

Les immobilisations corporelles transférées au FPEDHÉ représentant un montant de 74 704 083\$ n'ont eu aucune incidence sur la trésorerie du Fonds.

Au 1^{er} avril 2017, suite à l'opération de restructuration, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 3 697 078\$ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

9. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2025, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2019						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et plus	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>							
Transferts							
Ententes autres qu'en capital	8 328 346 \$	1 482 166 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	9 810 512 \$
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	3 326 718	1 241 945	-	-	-	-	4 568 663
Fonctionnement							
Approvisionnements en biens et services	581 640	90 000	-	-	-	-	671 640
Sous-total	12 236 704	2 814 111	-	-	-	-	15 050 815
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>							
Transferts							
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	97 717 665	53 448 255	28 433 101	28 717 664	20 373 727	862 508	229 552 920
Ententes autres qu'en capital	58 512 687	25 095 979	6 191 024	2 025 918	578 109	293 000	92 696 717
Fonctionnement							
Approvisionnements en biens et services	1 375 666	572 096	120 311	-	-	-	2 068 073
Sous-total	157 606 018	79 116 330	34 744 436	30 743 582	20 951 836	1 155 508	324 317 710
Total	169 842 722 \$	81 930 441 \$	34 744 436 \$	30 743 582 \$	20 951 836 \$	1 155 508 \$	339 368 525 \$

9. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2028, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et plus	Total
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>							
Transferts							
Remboursement du coût des immobilisations corporelles liées aux obligations contractuelles	15 171 530 \$	11 623 710 \$	8 992 624 \$	12 511 588 \$	8 955 254 \$	0 \$	57 254 706 \$
Remboursement du coût des immobilisations corporelles non liées aux obligations contractuelles	146 051 292	138 707 904	100 732 220	92 874 855	107 725 851	711 056 393	1 297 148 515
Total	161 222 822 \$	150 331 614 \$	109 724 844 \$	105 386 443 \$	116 681 105 \$	711 056 393 \$	1 354 403 221 \$

10. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 31 octobre 2019, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé le projet de loi 44, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*. Le projet de loi modifie les règles régissant le Fonds, qu'il renomme « Fonds d'électrification et de changements climatiques ». Le projet de loi a été sanctionné le 22 octobre 2020 et cela entraînera le transfert des activités de redevances pour l'eau et des matières résiduelles du Fonds au FPEDHÉ le 1^{er} novembre 2020. Il n'est pas possible pour l'instant d'évaluer toutes les incidences financières de cette opération sur le Fonds. Toutefois à titre d'information, les revenus générés en 2019 par les activités de redevances pour l'eau et des matières résiduelles sont respectivement de 3,2M\$ et de 123M\$.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du Ministre, du Sous-ministre et du directeur du cabinet. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les frais de gestions liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tel que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice clos le 31 mars 2019.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 